



2023/038

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION n° : 2023/23

**Réunion du 28 mars 2023 à 19h00
Sous la Présidence de M. Yann DUGARD**

Date de convocation : 21/03/2023

Date d'affichage : 21/03/2023

Nombre de Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 22
Votants : 25

Présents : Mme Martine BAUDART, Mme Marie-Claude BERGERY, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, M. Pascal COLSON, M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Mme Eva DERVIN, M. Marc DESGEORGES, Mme Valentine DION, M. Jean DUCASTEL, M. Yann DUGARD, M. Olivier GODART, Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Eric HUET, Mme Nadège GUEILLIOT LAMPSON, M. Christophe LEBON, Mme Marina LESCOUET, Mme Patricia LESUEUR, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, Mme Françoise PAYEN et M. Hubert RENOLLET

Excusés avec pouvoir de vote : M. Laurent MOREAU a donné pouvoir de vote à M. Yann DUGARD ; M. Frédéric MULLER donne pouvoir de vote à Mme Martine BAUDART et Mme Magali ROGER donne pouvoir de vote à M. Dominique CARPENTIER

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude BERGERY

Objet : BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1612-1 et suivants ;

Considérant la tenue du Débat d'orientations Budgétaires 2023 actée par délibération n°2023/04 du 28 février 2023 ;

Vu l'examen du budget en commission des finances en date du 23 février 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, par 18 voix POUR et 7 voix CONTRE (Pascal COLSON Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Eva DERVIN, Valentine DION, Olivier GODART, Agnès HAUDECOEUR, Jean-Baptiste MACHINET)

- D'ADOPTER le budget primitif 2023 principal dont les sections présentent les montants suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses : 5 743 611,02

Recettes : 5 743 611,02

Section d'investissement

Dépenses : 3 453 373,75

Recettes : 3 453 373,75

- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Le Maire,

Yann DUGARD



La Secrétaire de séance,

Marie Claude BERGERY



Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le : 18 avril 2023
Et de sa publication ou notification le : 18 avril 2023